



L'ACTUALITÉ

GÉNÉRATION Z ET ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT, UN DUO GAGNANT !

Et si notre capacité à faire plus et mieux pour la transition environnementale reposait sur l'alliance entre la génération Z & les entreprises artisanales du bâtiment ?

Telle était la question des Rencontres de la CAPEB ce 2 février au cours d'une matinée d'échanges et de débats entre chefs d'entreprise, jeunes et experts, animée par Isabelle Gounin-Levy, journaliste et animatrice sur LCI. Des Rencontres organisées pour promouvoir le Livre blanc « Entreprises artisanales du bâtiment et génération un duo gagnant » que nous avons réalisé avec le CCCA-BTP, comme la convention de partenariat que nous avons signée en janvier 2022 le prévoyait. Pourquoi ? les moins de 25 ans représenteront le tiers de la population active d'ici la fin de la décennie et, parallèlement, les entreprises artisanales du bâtiment ont besoin d'intégrer de nouvelles compétences pour relever les défis majeurs qui se présentent à elles avec la transition numérique de la société et de l'économie d'une part et la transition environnementale qui rend nécessaire des rénovations massives des bâtiments et logements. Il est donc impératif de tout faire pour que ces deux-là se découvrent et se rencontrent. Il appartient à la CAPEB, en tant qu'organisation patronale représentative des entreprises du bâtiment et plus particulièrement porteuse des valeurs partagées par les plus petites d'entre elles, d'agir et d'impulser des initiatives pour favoriser cette rencontre.

Il est clair que ces jeunes, dit de la génération Z (15/25 ans) connaissent mal le monde de la petite

30 %
de la population active
sera constituée de la
génération Z en 2030
c'est-à-dire dans 7 ans.

entreprise et du bâtiment. Certes, les artisans du Bâtiment sont les premiers employeurs d'apprentis. Mais les jeunes qui suivent un cursus général pour, finalement, l'interrompre et chercher une autre voie professionnelle, souvent en quête de sens, ceux-là ne pensent pas à chercher du côté des entreprises artisanales du bâtiment, parce qu'ils n'en connaissent pas les particularités. Or, leurs attentes et leurs valeurs, pour beaucoup, peuvent trouver un écho au sein de nos entreprises. À commencer par les problématiques environnementales et l'avenir de la planète qui les mobilisent fortement. Nous pensons que les entreprises artisanales peuvent permettre aux jeunes de satisfaire une part de cette aspiration. C'était l'objet de la première table ronde qui s'est ouverte par Charlotte Robinet, cheffe du service économique du Parisien, venue présenter les

principaux enseignements de l'enquête réalisée par Opinion Way en septembre dernier sur les attentes des jeunes vis-à-vis du travail et des entreprises. Les échanges se sont poursuivis avec le Directeur du Mastère Spécialisé Exécutive Immobilier et Bâtiment Durables de l'école des Ponts ParisTech, Virginie Chevalier, cheffe d'une entreprise artisanale de peinture en Ile-et-Vilaine, Pierre Kerdoncuff et Gauthier Petitniet, deux diplômés d'architecture qui ont choisi de devenir salariés dans une entreprise artisanale, le Directeur des affaires économiques de la CAPEB et le Président de la Commission Développement durable de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Zulesi, qui avait enregistré son témoignage vidéo pour l'occasion.

Nous avons également souhaité démontrer que si les entreprises artisanales peuvent apporter aux jeunes, la réciproque est également vraie. Une seconde table ronde l'a ainsi évoqué sous l'angle du numérique, une aisance que les jeunes peuvent mettre au service de l'accélération de la modernisation des TPE du bâtiment. Étaient venus en parler, un représentant d'Impulse Partners habitué à travailler avec des start-ups, les dirigeants de l'entreprise Morales, Père et fils, deux générations qui ont appris à travailler ensemble, ainsi que le directeur du marketing, du développement et de l'innovation stratégique du CCCA-BTP et la cheffe de file Compétences et formation de la CAPEB.

(Suite p. 4)

GOUVERNEMENT

FAVORISER LES GME POUR BOOSTER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION : LA PROPOSITION DE LOI DE LA CAPEB

La CAPEB considère que la massification des travaux de rénovation énergétique, et de rénovation en général, ne doit pas se faire sans les entreprises artisanales du bâtiment qui sont, depuis toujours, positionnées sur ces marchés qui attirent aujourd'hui l'intérêt d'autres opérateurs, attirés par les aides financières.

L'un des moyens de préserver les parts de marché des petites entreprises et de leur permettre d'en gagner d'autres, est le groupement. Car, de toute évidence, si une petite entreprise ne peut pas forcément répondre à un marché d'ampleur, plusieurs petites entreprises le peuvent ! Et l'on connaît trop bien les raisons pour lesquelles les groupements momentanés d'entreprises ne

séduisent pas les entreprises artisanales du bâtiment : la responsabilité du mandataire commun.

Depuis des années, la CAPEB défend l'idée qu'il n'y a pas de raison que les entreprises groupées aient plus de responsabilité que celles qui ne le sont pas. Leur relation et leur engagement vis-à-vis de leur client ne change pas, quelle que soit la façon dont le marché est mené. Nous avons souvent bataillé sur ce point au Parlement et bien failli obtenir gain de cause.

Nous continuons de pousser l'idée que le mandataire commun d'un GME ne doit pas être tenu pour responsable des manquements ou d'une défaillance d'un collègue et autres cotraitants, et que les

responsabilités des entreprises doivent être identiques qu'elles interviennent ou non dans le cadre d'un groupement.

C'est tout l'objet de la proposition de loi que la CAPEB a rédigée et adressée à la Première ministre ainsi qu'au Ministre de l'Écologie, Christophe Béchu, qui avait fait preuve d'une écoute positive à ce sujet lors de ses échanges avec le Président Jean-Christophe Repon, notamment à l'occasion du salon Batimat.

Il s'agit maintenant que cette proposition de loi soit reprise dans le cadre d'un véhicule législatif du Gouvernement ou proposée aux Groupes majoritaires à l'Assemblée nationale. Nous en suivrons le cheminement évidemment.

[Voir ici le texte de la PPL](#)



ÉCONOMIE

→ L'ANAH ANNONCE MAINTENIR LE CAP DES RÉNOVATIONS QU'ELLE VEUT PLUS QUALITATIVES

À la suite des dernières décisions de son Conseil d'administration, l'Anah fait savoir qu'elle dispose d'une enveloppe budgétaire confortable de 4 milliards d'euros et qu'elle compte l'utiliser à la fois pour maintenir le nombre de 700 000 rénovations cette année mais également pour accompagner les ménages dans leurs projets.

Le recours aux Accompagnateurs Rénov' est obligatoire depuis le début de l'année pour les copropriétés et le sera également en septembre prochain pour les propriétaires éligibles à Ma Prime Rénov' qui réalisent deux gestes de travaux au moins, sollicitant au moins 10 000 € d'aide.

Du côté des aides justement, le forfait rénovation globale pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs (respectivement 10 000 € et 5 000 €) est augmenté tout comme les primes aux

ménages modestes et très modestes (respectivement 1 500 € et 3 000 €). L'Anah considère que cet accompagnement, associé à un ajustement des aides devrait aboutir à des « dossiers plus qualitatifs ».

Quant à l'amélioration et à la simplification du dispositif que nous demandons depuis des mois, il n'en n'est point question. Pas plus d'ailleurs que de réponse au courrier que nous avons adressé au Président de l'Anah à propos des dysfonctionnements et aberrations constatés.

718 555

LOGEMENTS ONT ÉTÉ RÉNOVÉS EN 2022 DONT 669 890 RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES ET 65 939 RÉNOVATIONS GLOBALES (+ 8 000/2021)



→ UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LE REMBOURSEMENT DES PGE

Bonne nouvelle, les entreprises qui ont souscrit un Prêt Garanti par l'État vont pouvoir bénéficier d'un rééchelonnement de leurs remboursements jusqu'à la fin de l'année 2023.



Le Ministre de l'Économie et des Finances a ainsi publié un communiqué de presse commun avec la Banque de France, la FBF et l'IEOM, les trois parties prenantes de l'accord qui avait instauré une procédure simplifiée pour les TPE/PME l'an dernier. Ce communiqué indique leur décision de reconduire jusqu'à la fin de l'année l'accord signé en janvier 2022 pour permettre aux TPE/PME de rééchelonner le remboursement de leur PGE.

30 milliards de crédits ont déjà été remboursés sur les 106 milliards alloués depuis 2020. En 2020, 260 entreprises ont bénéficié d'un étalement sur 2 à 4 ans supplémentaires de leur remboursement par rapport à leur échéancier initial.

[Voir le communiqué de presse ici](#)

ÉCONOMIE

TRANSPARENCE DES PRIX : UN OUTIL D'ANALYSE EST MIS EN PLACE

Tout au long de l'année 2022, la CAPEB n'a eu de cesse d'amener les acteurs de la filière construction à une nécessaire transparence des prix.

Outre ses initiatives pour améliorer les délais de prévenance des entreprises face aux hausses incessantes des prix des matériaux, elle a plaidé pour la mise en place d'un observatoire des prix au sein du Comité de crise comme auprès du Ministre Bruno Le Maire, et bien sûr lors de sa campagne de communication qui a accompagné ses 26 propositions lors des Assises du BTP le 22 septembre dernier.

C'est chose faite aujourd'hui puisque le Ministre de l'Économie a annoncé la mise en place d'un outil d'analyse des coûts de production des matériaux de construction. Cet outil permettra de « décortiquer » les prix pratiqués par les industriels et les distributeurs et d'alimenter la mission de réflexion lancée par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur la transparence des prix pratiqués au sein de la filière bâtiment.

C'est l'Insee qui est chargé de piloter ce nouvel outil qui doit apporter une meilleure visibilité sur l'évolution des coûts. Les industriels sont invités à fournir des informations (sur

la base du volontariat) permettant à l'Insee d'élaborer, d'ici au mois d'avril, des indices sur les coûts de production des matériaux jugés prioritaires, comme il le fait déjà avec les Index BT. Le Médiateur des entreprises est chargé de conduire ces travaux en lien avec les organisations professionnelles.

Bien sûr, la CAPEB se félicite de ce premier pas vers plus de transparence mais elle considère que celle-ci passe aussi par l'exigence d'un délai de prévenance d'un mois minimum, délai qui n'est toujours pas inclus dans la Charte de solidarité de la filière signée en juillet dernier et à laquelle la CAPEB ne s'est pas associée pour cette raison. [Lire ici notre communiqué.](#)

Jean-Christophe Repon plaide pour la transparence des prix lors des Assises du 22 septembre 2022.

→ LE CARNET D'INFORMATION DU LOGEMENT EST LANCÉ

Le carnet d'information du logement est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023 pour toute construction ou rénovation d'un logement dont l'ampleur a un impact sur la performance énergétique du logement.

Après plusieurs « faux départs » depuis 2015, ce carnet est aujourd'hui effectivement opérationnel.

Toutes les demandes de permis de construire ou déclarations préalables déposées depuis le 1^{er} janvier, tous les devis signés et tous les travaux commencés à partir de cette date impliquent désormais la production de ce carnet d'information, en principe sous forme numérique, sauf si le propriétaire du logement ne le souhaite pas.

C'est à lui que revient l'établissement et la mise à jour du carnet ainsi que sa transmission lors de la vente du logement. Les professionnels doivent, eux, lui transmettre les éléments permettant de le nourrir.



On rappellera que l'objectif du carnet d'information du logement est de faciliter et d'accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement ainsi que l'installation d'équipements de

contrôle et de gestion active de l'énergie. Sont concernés les travaux d'isolation thermique des toitures, des murs donnant sur l'extérieur, des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur, ou encore des planchers bas, les travaux d'installation, de régulation ou de remplacement de systèmes de chauffage ou de refroidissement (y compris les systèmes de ventilation économiques et performants qui peuvent y être associés) ou de production d'eau chaude sanitaire, et enfin, les travaux d'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

L'arrêté paru le 27 décembre apporte des précisions sur l'ensemble de ces travaux.

SOCIAL

→ LES PARTENAIRES SOCIAUX DES CPPNIS DU BÂTIMENT PUBLIENT UNE DÉCLARATION COMMUNE

Au cours de la dernière réunion des CPPNIs du bâtiment (Commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation), la CGT, la CFDT et l'UNSA se sont jointes à la CAPEB pour signifier leur intérêt commun à maintenir le paritarisme dans le bâtiment et ses outils de gestion.

Dans une déclaration commune, les 4 signataires rappellent que le paritarisme est un élément singulier et une empreinte incontournable du bâtiment depuis plus d'un demi-siècle et font part de leur attachement au fonctionnement et à la gestion paritaire des outils de la formation, notamment les CFA territoriaux gérés paritairement.

Ils réaffirment le rôle essentiel de l'apprentissage, leur volonté de poursuivre leurs politiques au service des entreprises et des

jeunes en veillant à la qualité des formations et à l'équilibre territorial de l'offre. En l'occurrence, les partenaires sociaux considèrent que les BTP CFA permettent de proposer une formation de qualité et de proximité.

Ils appellent l'ensemble des administrateurs de ces associations gérées paritairement à veiller à pérenniser cette gestion paritaire, lors de leurs décisions, le paritarisme permettant d'œuvrer ensemble pour répondre aux besoins des salariés, des jeunes et des entreprises.



Sur la base de ces principes, les 4 signataires demandent aux gouvernances des associations paritaires de gestion des CFA BTP de stopper tout nouveau projet qui ne soit pas d'un pilotage et d'une mise en œuvre strictement paritaires.



CESE

Le groupe Artisanat et Professions Libérales a travaillé lundi soir sous la présidence de Jean-Christophe Repon a échangé sur les deux prochains événements organisés par le CESE, l'un sur les politiques de jeunesse, prévu le 26 avril prochain et qui se déroulera sous la forme d'ateliers thématiques et l'autre sur le thème « Dérèglements climatiques et santé au travail » qui aura lieu le 14 février et au cours duquel le Ministre du travail devrait intervenir. La Commission Travail et Emploi a mené un débat d'orientation à partir des enseignements tirés de la consultation en ligne conduite sur ce même sujet.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le Président de la CAPEB, accompagné du Secrétaire général et de la Directrice des Affaires sociales, ont été reçus mardi par le Directeur de Cabinet du Ministre du Travail Olivier Dussopt.

Il s'agissait d'évoquer la question du dialogue social dans l'artisanat du bâtiment ainsi que la parution des arrêtés de représentativité des organisations de salariés, le Ministère ayant promis à l'automne dernier d'examiner avec attention la dernière décision de la Cour de Cassation à ce sujet. Évidemment, la réforme des retraites a également été évoquée et notamment la question des carrières longues.

CONSTRUCTYS

Le Président Jean-Christophe Repon a rencontré ce mercredi le nouveau Directeur de l'OPCO Construction Sébastien Bouleau, un premier contact depuis que Constructys ne fait plus l'objet d'une administration provisoire.

RÉSEAU



Le Président confédéral avait invité l'ensemble des Présidents et Secrétaires généraux du Réseau ce mardi soir à une visio destinée à expliquer le positionnement de la CAPEB et de l'U2P au sujet des retraites.

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P s'est réuni jeudi et a travaillé sur le Manifeste de l'U2P et son offre de services, et sur la cartographie des organisations de branche susceptibles d'être contactées dans la perspective d'élargir l'assise de l'U2P par l'accueil de toutes les organisations réunissant des petites entreprises de proximité. Le Conseil exécutif a par ailleurs fait le point sur les amendements déposés par l'U2P dans le cadre de l'examen du projet de loi réformant les retraites, sur les négociations relatives au partage de la valeur et les représentations de l'U2P au sein de l'OPCO EP, du FAFCEA et de l'AGS.

RENCONTRES GÉNÉRATION Z

Jean-Christophe Repon présidait jeudi matin les Rencontres de la CAPEB sur la thématique « Et si notre capacité à faire plus et mieux pour la transition environnementale reposait sur l'alliance entre la génération Z & les entreprises artisanales du bâtiment ». Ces Rencontres visaient à affirmer le rôle de la CAPEB en tant qu'organisation patronale responsable et soucieuse des enjeux et défis que doivent relever les entreprises qu'elle représente, devant un parterre d'institutionnels et de personnalités et en particulier le Ministre de la Transition Écologique, Christophe Béchu.



PRESSE

Le Président confédéral a répondu aux questions de France Info pour la chronique "C'est mon boulot" qui présente chaque jour l'actualité du monde du travail, les tendances et des conseils pour mieux appréhender la vie au travail. Il s'agissait bien sûr de rebondir sur le thème "les artisans cherchent à recruter la génération Z". L'interview a été diffusée deux fois le 2 février ([à réentendre ici](#)). Jean-Christophe Repon était également sur France Info TV cette fois, mercredi à 14h pour [le fil info de Julien Benedetto](#) à propos de la réforme des retraites.

CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des Professions concluait cette semaine. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Finalement, et c'est le cœur de notre Livre blanc, il nous faut chercher les moyens de faire en sorte que l'artisanat du bâtiment et les jeunes générations parviennent à conjuguer ensemble leurs atouts respectifs. Notre dernière table ronde a permis de mettre ces atouts en évidence et l'intérêt de les réunir. Pour en parler aux côtés du Président de la CAPEB, nous avons invité Étienne Cottenceau, tailleur de pierre, jeune chef d'entreprise artisanale dans le Maine-et-Loire, le vice-président du Conseil régional d'Île de France en charge de la jeunesse, de l'orientation et de l'insertion professionnelle, Pierre Thorel, apprenti en formation en BTP CFA de Lille Métropole et lauréat des Trophées de l'innovation WinLab' et Dominique Ledogar, auteur du livre "Apprentissage : ce que veulent les jeunes et les entreprises". Sous le regard de notre grand témoin du jour, Marc Lièvremon, ancien



sélectionneur du XV de France de rugby, la matinée s'est terminée par une intervention vidéo de la Ministre des PME et de l'Artisanat, Olivia Grégoire et par celle du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu. Une présence forte qui témoigne de la réalité et du bien-fondé de nos ambitions. Vous pouvez retrouver un résumé de ces diverses interventions sur ARTUR ainsi que sur notre site internet capeb.fr.

Nous mettrons prochainement à votre disposition une version imprimée du Livre blanc, d'ores et déjà diffusé sur nos réseaux sociaux. Un Livret d'accompagnement est en cours de constitution pour vous permettre d'utiliser ce document auprès des différents interlocuteurs locaux comme auprès des entreprises et des jeunes aux diverses occasions qui s'offrent à vous au fil de l'année : forum pour l'emploi, job dating, salons ou toutes autres manifestations favorisant la rencontre des jeunes avec les entreprises artisanales du bâtiment. Le modèle de l'entreprise artisanale est un modèle d'avenir qui répond aux aspirations de la jeunesse. Il est donc indispensable de leur permettre de se découvrir pour aller plus loin, ensemble.

ENTREPRISES ARTISANALES
DU BÂTIMENT ET GÉNÉRATION Z
UN DUO GAGNANT

